



Info-flash

N°54- 28 février 2022

Comité de défense des hôpitaux publics de Dole
14 rue de la Bière—39100 DOLE - comitedefensehopitauxdole@gmail.com

Site : www.defense-hopitaux-dole.fr

Membre de la **Coordination nationale des Comités de défense des Hôpitaux et maternités de proximité**

Les élus du territoire parrainent le même candidat

Alors que certains candidats aux Présidentielles cherchent encore à réunir leurs 500 parrainages, sur notre territoire un candidat fait la quasi-unanimité auprès des élu.e.s.

En effet, des élu.e.s de tous bords politiques ont répondu à l'appel du Comité de défense des hôpitaux publics de Dole pour apporter leur parrainage **pour le maintien de la chirurgie conventionnelle à l'hôpital Louis Pasteur** de Dole.

Ces parrainages seront déposés à l'ARS et envoyés au Ministère de la Santé.

Nous assistons donc ici à une belle unité politique autour d'un candidat commun : l'hôpital Louis Pasteur de Dole. Cette unanimité montre que la défense du service public tient à cœur à nos élus et à la population.

Un communiqué est envoyé à la presse locale et nationale

Document de parrainage

ESPACE NUMÉRIQUE DE SANTÉ : PROGRÈS OU DANGER ?

De quoi s'agit-il ?

L'Espace numérique de santé est un carnet de santé numérique pour tous les Français. Tenu à jour à vie et contenu soit dans un portable soit dans un ordinateur, y seront stockés tous les documents concernant votre santé et les informations utiles pour votre suivi médical.

L'ouverture de cet espace est automatique après six semaines suivant la date d'envoi d'un courrier électronique, **sauf manifestation d'un refus de votre part**. Le ministère de la Santé rompt ainsi le **principe du consentement libre et éclairé, développé** dans les lois conquises ces vingt dernières années pour les droits du patient et, donc, beaucoup d'assurés risquent de voir cet espace créé automatiquement sans leur consentement éclairé.

Pire, la possibilité d'un accès direct à ces données par tous les professionnels entraîne des risques de mauvais usage et/ou de détournement.

Dans l'absolu, on ne peut que **comprendre l'efficacité d'un tel outil**. En effet, il permet de rendre accessible vos données personnelles de santé aux différents acteurs professionnels (médecine de ville, centres hospitaliers, laboratoires d'analyse, imagerie médicale... et assurance-maladie).

Il autorise, en temps réel, une cartographie de la santé d'une population et représente potentiellement une remarquable outil de prévention et de prise de décision. On imagine ce que pourrait permettre, après coup, cet outil dans le repérage du déclenchement d'une épidémie ou d'une pandémie.

Mais si le maître d'œuvre de mon espace santé est la Caisse nationale d'assurance maladie, **ce sont des entreprises privées** qui ont été choisies pour emporter le développement technique. On ne retrouve aucune volonté politique de développer pleinement un **service public du numérique en santé**, mais bien au contraire, comme souvent, une délégation de services aux entreprises privées, en phase avec la politique générale de privatisation de la santé.

Les risques sont considérables et nous avons un choix de société crucial à faire. En effet, l'accès à ces données ultra-précieuses et confidentielles est un des objectifs majeurs des multinationales de santé.

La Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité demande un audit indépendant sur les bénéfices et les risques de cet outil avant toute généralisation de sa diffusion.

ETATS GÉNÉRAUX DE LA SANTÉ DU TERRITOIRE DOLOIS

Pour que la santé soit et reste un droit universel !

3 TABLES RONDES OUVERTES À TOUS

De quel hôpital public avons-nous besoin ?
 Quel accès aux soins de premier recours pour tous et partout ?
 Quel financement pour un système de santé et de protection sociale de haut niveau ?

Samedi 19 mars 2022 de 14h à 17h à la Commanderie à Dole

ORGANISÉS PAR LE COMITÉ DE DÉFENSE DES HÔPITAUX PUBLICS DE DOLE, LES MUTUELLES DE FRANCE ET LA MUTUALITÉ FRANÇAISE JURA